

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES

\*\*\*\*\*

AGENCE NATIONALE DE LA  
MÉTÉOROLOGIE

\*\*\*\*\*

Email : maligtpa@gmail.com



REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE –UN BUT –UNE FOI



# Bulletin Décadaire d'Information Agro-Hydro- Météorologique

GRUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE D'ASSISTANCE AGRO-HYDRO-METEOROLOGIQUE (GTPA)  
CADRE NATIONAL DES SERVICES CLIMATIQUES DU MALI (CNCS-MALI)



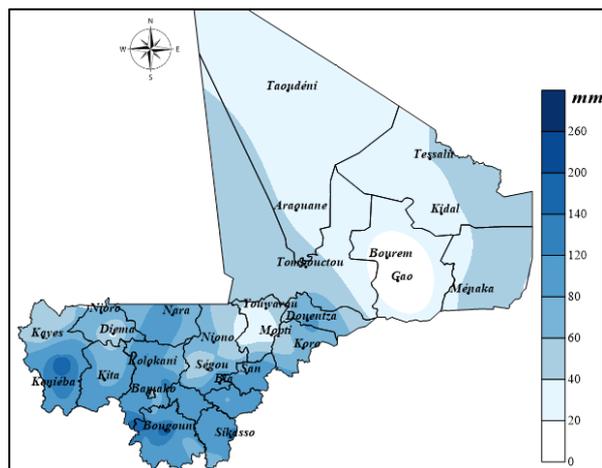
*Bulletin N°11 :*

*Décade du 11 au 20 août 2025*

## Contenu du Bulletin

- *Situation météorologique*
- *Situation des catastrophes*
- *Situation hydrologique*
- *Situation agricole*
- *Situation du Criquet Pèlerin*
- *Situation phytosanitaire*
- *Situation pastorale*
- *Situation de la Flore et de la Faune*
- *Situation halieutique*
- *Situation des Marchés et de la Sécurité Alimentaire*
- *Perspectives*
- *Avis et Conseils*

## I. Situation météorologique



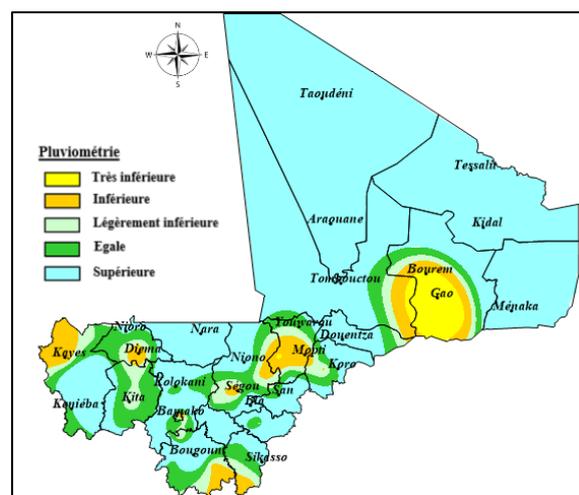
Carte n°1 : Cumul pluviométrique du 10 au 20 août 2025

### 1.1 Pluviométrie

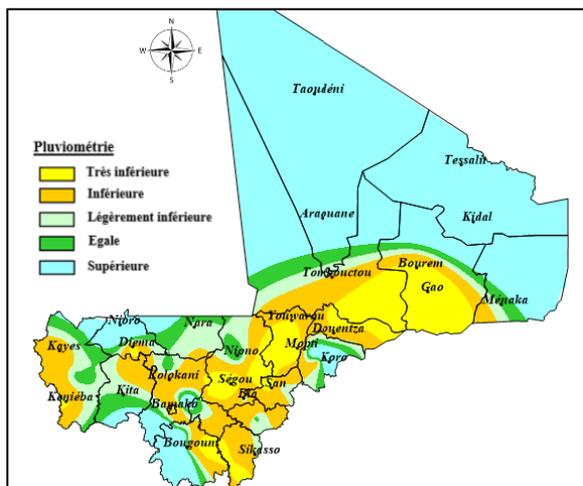
Au cours de la décade, les pluies ont été bien réparties dans le temps et dans l'espace, avec une fréquence moyenne de cinq (05) jours de pluie. Les cumuls pluviométriques décennaux les plus élevés ont été enregistrés dans les stations de Mahina (173 mm), Bougouni (157 mm), Sélingué (152 mm), Kangaba (150 mm), Katibougou (144 mm), Koulikoro (136 mm) et Sikasso (128 mm) (cf. carte n°1). Ces quantités très importantes enregistrées ont entraîné un ruissellement excédant 100 mm dans plusieurs localités (cf. tableau n°1), soit l'équivalent de plus de 1 000 m<sup>3</sup> d'eau par hectare. Ces volumes élevés de ruissellement sont susceptibles d'accroître de manière significative le risque d'inondations localisées. De tels événements hydrométéorologiques peuvent entraîner des conséquences majeures, notamment :

- Sur le plan agricole : destruction des cultures ;
- Sur le plan pastoral : diminution des pâturages, difficultés d'accès à l'eau pour le bétail, mortalité animale ;
- Sur le plan socio-économique : pertes de biens et d'infrastructures, perturbation des activités économiques, déplacements de populations ;
- Sur le plan sanitaire : prolifération de maladies hydriques et vectorielles, dégradation des conditions d'hygiène et de santé ;
- Sur l'environnement : inondations, érosion des sols, déforestation accrue et perte de biodiversité.

On note dans l'ensemble que, les quantités de pluies enregistrées pendant la décade ont été excédentaires à normales, excepté dans la Région de Gao, ainsi que les localités de Kayes, Diéma, Kolondièba, Kadiolo, Ségou, Ténenkou, Mopti et Bandiagara, où elles ont été déficitaires (cf. carte n°2).



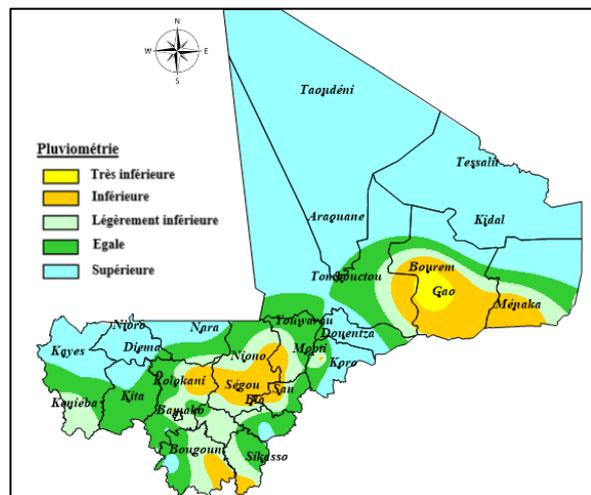
Carte n°2 : Pluies recueillies pendant la décade du 10 au 20 août 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)



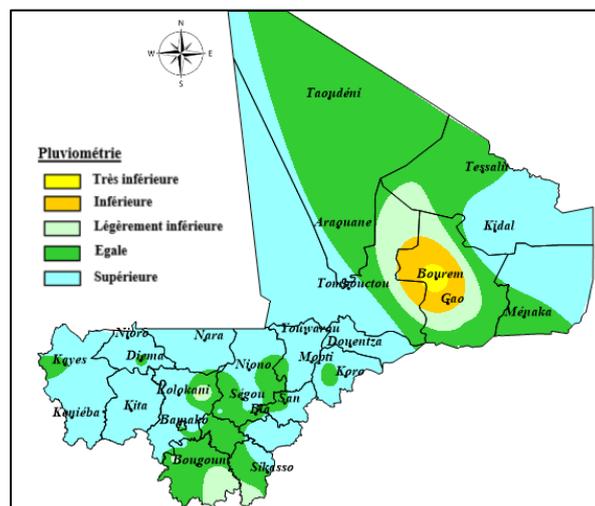
Carte n°3 : Pluies recueillies pendant la décade du 10 au 20 août 2025 par rapport à l'année 2024

Cependant, cette décade comparée à la même décade de 2024, les quantités de pluies recueillies ont été inférieures, excepté dans les régions de Kidal, Taoudéni, ainsi que les localités de Yélimané, Nioro, Nara, Didiéni, Kangaba, Sélingué, Bougouni, Yanfolila, Koutiala, Bla, Niono, Bandiagara et Koro, où elles ont été supérieures à égales (cf. carte n°3)

Du 1<sup>er</sup> mai au 20 août 2025, le cumul pluviométrique a été normal à excédentaire presque partout par rapport à la normale climatologique, sauf dans les localités de Gao et Bourem, où il a été inférieur (cf. carte n°4).



Carte n°5 : Cumul des pluies du 1<sup>er</sup> mai au 20 août 2025 par rapport à l'année 2024



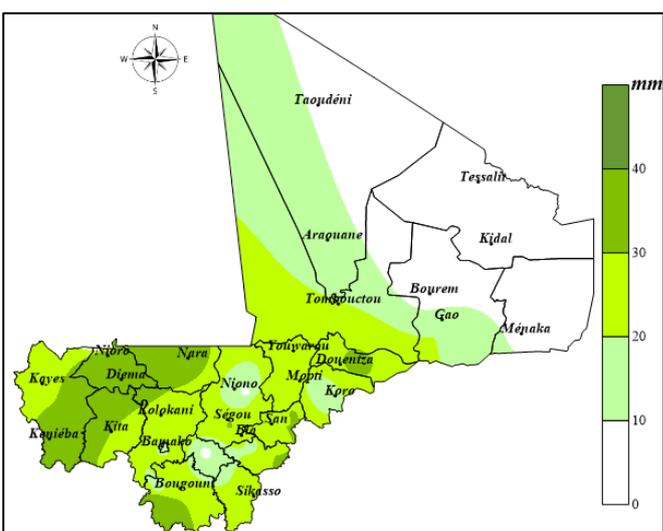
Carte n°4 : Cumul des pluies du 1<sup>er</sup> mai au 20 août 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

Ce cumul de 2025, comparé à celui de 2024 à la même période, a été supérieur à égal dans l'ensemble, sauf dans les localités de Banamba, Kolondièba, Kadiolo, Ségou, Niono, Bla, San, Tominian, Gao, Bourem et Ménaka, où il a été inférieur (cf. carte n°5).

## 1.2 Suivi hydrique

### • Evaporation de l'eau et transpiration au niveau des sols et de l'environnement (ETP)

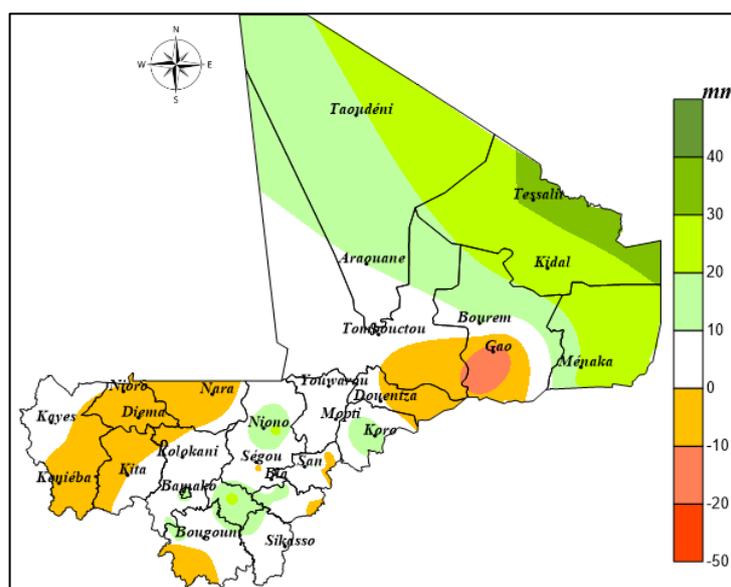
Au cours de cette décade, l'évapotranspiration potentielle (ETP) a varié en moyenne entre 20 et 40 mm dans la plupart des régions, hormis celles de Kidal, Ménaka, Taoudéni, ainsi que le nord de la région de Gao, où elle est restée inférieure à 10 mm. Les valeurs les plus élevées ont été enregistrées à Nara (37 mm), Nioro, San, Yelimané et Kéniéba (30 mm), Koutiala, Kita et Kayes (29 mm), traduisant une forte demande évaporative dans ces localités (cf. carte n° 6).



Carte n°6 : Evapotranspiration de la première décade d'août 2025

### • Bilan hydrique

Au cours de la décade, les pluies enregistrées ont globalement dépassé la demande évaporative du climat, traduisant un bilan hydrique climatique positif dans la majeure partie du pays. Toutefois, dans certaines localités telles que Kayes, Kéniéba, Yélimané, Diéma, Nara, Nioro, Yanfolila, Douentza, Gao et Ansongo, l'évapotranspiration potentielle a excédé les apports pluviométriques, indiquant un déficit hydrique localisé et même important à Gao (cf. carte n°7).

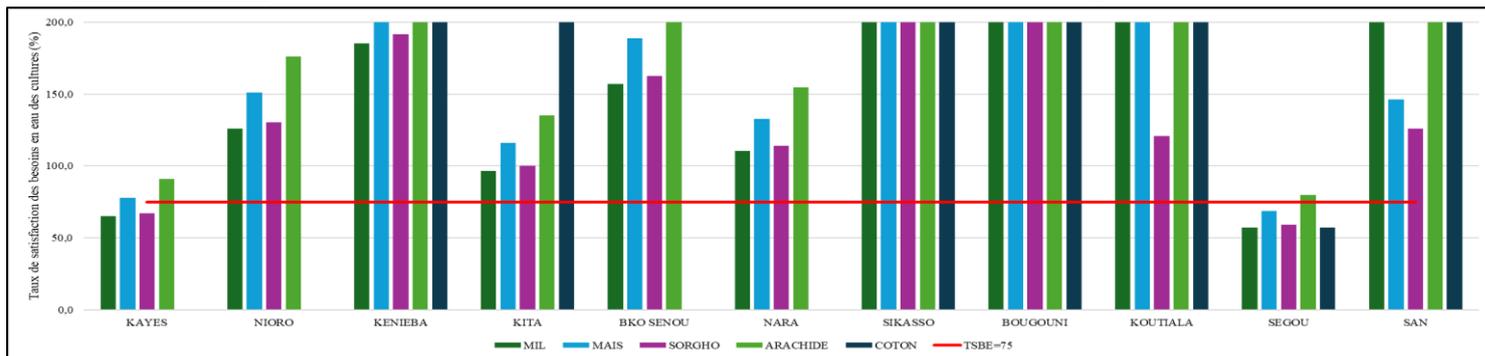


Carte n°7 : Bilan hydrique climatique de la première décade d'août 2025

### 1.3 Le taux de satisfaction des besoins en eau des cultures (TSBE)

Au cours de cette décade, les besoins en eau des principales cultures (mil, sorgho, maïs, arachide et coton) ont été globalement satisfaits dans les localités de Nioro, Kita, Bamako, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Kéniéba, San et Nara. En revanche, dans certaines zones, notamment à Kayes et plus particulièrement à Ségou, un déficit hydrique marqué (inférieur à 50 %) a été observé, limitant la satisfaction des besoins en eau des cultures. Cette situation requiert une vigilance accrue quant à l'évolution de l'humidité des sols et aux risques de stress hydrique (cf. Graphique 1).

**Graphique 1 :** Le taux de satisfaction des besoins en eau décadaire du mil, sorgho, maïs, arachide et coton



Source, MALI-METEO 2025

**Tableau 1 :** tableau pluviométrique au 20 août 2025.

N°	STATIONS	PLUIES JOURNALIERES										PLUIES DECADEAIRES				RUISSELLEMENTS DECADEAIRES		CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES			
		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	PD25	NDJ25	PD24	ND	RS	RS	PC25	NJPC25	PC24	CN	PD25/ND	PC25/CN	PC25/PC24	PD25/PD24
1	KAYES	9,2									3,7	6,6	44,8	7	81,4	86,1	14,8	375,7	39	321,4	356,6	52	105	117	55
2	NIORO DU SAHEL			52,5	6,8	0,6					7,2	13,1	80,2	5	32,2	69,2	50,2	434,9	34	377,9	317,6	116	137	115	249
3	YELIMANE	6,1		14,8	0,6		3,6				2,3	7,8	55,9	6	4,7	63,3	25,9	444,5	32	326,2	293,4	88	151	136	119
4	DIEMA			6,2	6	15,7					4,3		32,2	4	80,6	65,3	2,2	346,6	31	294,9	339	49	102	118	40
5	MAHINA	29		69	38,1	35,7	0,4				0,7	0,3	173,2	7	161	74,9	143,2	581,6	49	571,7	463,9	231	125	102	108
6	BAFOULABE	23		36	34	33							126	4	152	68,2	96	579,5	31	502,2	405,3	185	143	115	83
7	KITA			3,8	27,4	10,5							66,7	4	73,2	87,1	36,7	872,3	51	801,9	549,8	77	159	109	91
8	KENIEBA	0,8	2,8	25,6	18,4	22,8	1	36,5	2,3	4	3,9	118,1	10	274	109	88,1	818,4	66	1043,9	642,7	109	127	78	43	
9	KOULIKORO		6,5	44	2,5			10		67	5,5	135,5	6	73	82,5	105,5	718,5	35	695	603,8	164	119	103	186	
10	BAMAKO VILLE	0,1		43	4,2	0,1	1,2	13,4	2,3	3,6	0,9	68,8	9	110,6	92,7	38,8	710,6	62	847,3	614,3	74	116	84	62	
11	BAMAKO SENOU			38,1	7,1		0,5	8,9		28,7	0,2	83,5	6	154,7	84,8	53,5	610,2	50	787,4	599,5	98	102	77	54	
12	SOTUBA			10,3	5		1,2	11,2		9,1	1,4	38,2	6	131,4	74,1	8,2	716,6	55	792,6	560,8	52	128	90	29	
13	KATIBOUGOU		2,6	63,7	22,6		0,2	14,7		39,8	0,3	143,9	7	106,1	76,7	113,9	687,2	60	665	552	188	124	103	136	
14	KATI-HAUT			40	11			20		26		97	4	142,5	73,6	67	699,5	41	997	541,6	132	129	70	68	
15	BAGUINEDA			20	5		3	4		20		52	5	142	73,5	22	630	37	849	524,8	71	120	74	37	
16	OUELESSEBOUGOU			8,5	5,9	24	9,5			23		70,9	5	57,4	96	40,9	741,5	41	739,4	657,3	74	113	100	124	
17	SELINGUE		2,3	30,8	7,3	22,6	5,3	37,8	2,3	26	18	152,4	9	21,1	100	122,4	545,9	47	517,1	668	152	82	106	722	
18	DIOLA		10,7	1,7	0,7			33,2	39,5	1	16,4		103,2	7	128,5	70,6	72,2	537,2	37	627,5	554,4	146	97	86	80
19	BANKOUMANA			30	11	6		7		44		98	5	71	91,3	68	810	34	715	613,9	107	132	113	138	
20	KOLOKANI			17,5	5	17,5	2,5			33	9	84,5	6	175	86,7	54,5	635,5	30	634,3	520,7	97	122	100	48	
21	DIDIENI			66,9	25,2	19,8				5,3	6	123,2	5	119,2	68,2	93,2	572,1	35	641,9	411,3	181	139	89	103	
22	NARA			2,4	68,5	3,2	0,1			2,2	10,4	86,8	6	106,2	51,6	56,8	380,6	33	304,4	275,6	168	138	125	82	
23	BANAMBA				31		3,5		4,5	27		66	4	138	72,4	36	330,5	22	747,5	465,3	91	71	44	48	
24	KANGABA			14,1	30,8	24,2	13,1	9,9		57,2	0,6	149,9	7	54,9	98,1	119,9	703,5	45	803,1	640,8	153	110	88	273	
25	SIKASSO		2	0,4	30,4	20,4	36,3	4,6	21,5		12,1	0,3	128	9	168	109	98	761,1	62	720	699,9	118	109	106	76
26	BOUGOUNI			2,4	3,4	30,1	88,5			31,1	1,5	157	6	210,4	93,9	127	681,3	52	875,3	719,7	167	95	78	75	
27	YANFOULA			24,9		6,1	30	50,1		3,4	1,9	116,4	6	30,4	114	86,4	765,5	54	617,9	719	102	106	124	383	
28	KOUTIALA		10,4	6,2	6,4			23,2	24,8	1		7,2	6	135,2	85	42	757,1	45	713,6	561,8	85	135	106	53	
29	NTARLA IRCT			3	38			35	20		7	103	5	106,5	72,7	73	766,9	37	651	539,9	142	142	118	97	
30	KADIDIO		8,5		3	0,1	19	13,5	28,4			3,5	76	7	182,4	110	46	572,2	53	820,3	670,6	69	85	70	42
31	KOLONDIÉBA			14,2	6,7		12,8	35,1		2,3	2,9	7,4	6	149	107	44	608,7	47	872,6	715,8	69	85	70	50	
32	YOROSSO			8,2	22,4	0,6	5,1	6	38,2	6,1	7,5	3,5	97,6	9	152	52	67,6	668,7	41	673,6	491,2	188	136	99	64
33	SEGOU			0,5	0,5	0,3		1,1	34,5	0,1	5,2	1,2	43,4	8	266,8	73,7	13,4	446,6	46	862,4	434	59	103	52	16
34	SAN			12,5	4,4	7,3	2,2	23	19,8	1,2	7,2	7,2	77,6	8	174,5	81,4	47,6	447,6	40	747,2	461,8	95	97	60	44
35	KONOBOUGOU				20			18		10	20	68	4	160	69,9	38	614,5	32	808,5	448,8	97	137	76	42	
36	KE-MACINA			12	11,2		4,5	3,8	9	0,7	5,7	46,9	7	133,7	74,5	16,9	357,9	40	614,3	382,7	63	94	58	35	
37	BAROUELI			18,5	0,1			5,2	10,7		17,2	8,7	60,4	6	126,9	74,1	30,4	559,8	40	630,8	497,6	82	112	89	48
38	BLA					5	33	24		48		110	4	136	75,2	80	536	28	731	527,9	146	102	73	81	
39	NIONO				7	0,8	29,2	1,2	0,2	30,5	68,9	6	63,3	49,1	38,9	355	29	403,9	306,1	140	116	88	109		
40	TOMINIAN					8	10	19	26		12	11,2	6	142	68,3	82	574,5	26	621	434,4	164	132	93	79	
41	MOPTI				3,1		7,8		0,5	16,3	27,7	4	97,8	57,5	0	490,8	33	474	332,7	48	148	104	28		
42	BANDIAGARA				4		38	14			0,5	56,5	4	38,7	59	26,5	362,5	23	515,1	381,7	96	95	70	146	
43	KANASS			3	5,4		5,6	34			3,5	51,5	5	81,4	71,1	21,5	411,4	31	409,4	415,1	72	99	100	63	
44	DIENNE				7,2			38,5		7	14	66,7	4	130,7	63,7	36,7	458,7	26	562,3	372,7	106	123	82	51	
45	KORO		2,5	4	11	32	22			0,6		72,1	6	43,6	63,7	42,1	463,1	32	294,5	373,5	113	124	157	165	
46	TENENKOU				16						11	27	2	100	58,9	0	340	20	587	334,9	46	102	58	27	
47	DOUENTZA					88						88	1	184	47,2	58	491	24	376	285,4	186	172	131	48	
48	GAO											0	0	206	27,1	0	108	12	411	159,8	0	68	26	0	
49	MENAKA											47	1	51	22	17	156,5	10	283	158	214	99	55	92	
50	ANSONGO							9				9	1	82	42	0	194,1	14	264	213,3	21	91	74	11	
51	BOUREM			10								10	1	35,5	26,1	0	46	10	106	154,6	38	30	43	28	
52	TOMBOUCTOU	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	15	22,4	-999	-999	-999	130	125,1	-999	-999	-999	-999
53	GOURMA-RHAROUS	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	75	28,8	-999	-999	-999	294	158,7	-999	-999	-999	-999
54	GOUNDAM	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	22	23,6	-999	-999	-999	161	135,5	-999	-999	-999	-999
55	DIRÉ	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	20	31,1	-999	-999	-999	111	149,9	-999	-999	-999	-999
56	KIDAL			26		11						37	2	15	16,1	7	153	10	77	94,5	230	162	199	247	
57	TESSALIT			18						22		40	2	9	11,9	10	55	6	24	59,4	336	93	229	444	

PD: Pluies décadaires      X25 et X24: paramètres des années 2025 et 2024      RS: Ruisselement  
 ND: Normale décadaire      PC: pluie cumulée      CN: cumul Normal  
 NJD: Nbre de jours de pluie de la décade      NJPC: nbre de jours de pluie cumulés      (-999): données manquantes

Source, MALI-METEO 2025

## II. Situation hydrologique

La situation hydrologique de la décade a été caractérisée, par la poursuite de la montée de niveau sur tous les cours d'eau. Le remplissage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. En revanche les lâchers se poursuivent à Sélingué-Amont. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Kirango, de la confluence du Bani/Niger à Mopti, du Bani à Douna, du Baoulé à Dioïla et Bougouni, du Bakoye à Oualia et du Bagoé à Pankourou. Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro et du Baoulé à Bougouni.

**Tableau 3** : Situation hydrologique de la décade du 11 au 20 août 2025

N°	Stations	cours d'eau	Hauteurs moyennes décadaires (cm)							Débits (m <sup>3</sup> /s)	Observations
			(cm)	Année	Année	Décade	(cm)	(cm)	(cm)		
			Moy	2024	2025	Précédente	a 025-déc préc	a 025-a 024	a 025-Moy		
1	Banankoro	Niger	443	612	626	510	116	14	183	+	
2	Bamako	Niger	244	293	306	232	74	13	62	+	
3	Koulikoro	Niger	423	407	417	305	112	10	-6	+	
4	Kirango	Niger	408	441	416	315	101	-25	8	+	
5	Mopti	Bani/Niger	465	561	504	436	68	-57	39	+	
6	Diré	Niger	283	322	339	293	46	17	56	+	
8	Ansongo	Niger	162	160	201	186	15	41	39	+	
9	Douna	Bani	439	652	566	502	64	-86	127	+	
11	Dioïla	Baoulé	+	499	419	305	114	-80	+	+	
12	Bougouni	Baoulé	387	600	336	227	109	-264	-51	+	
13	Selingué-Amont	Sankarani	+	34402	34578	34529	49	176	+	+	Cm IGN
14	Kayes	Sénégal	499	511	574	368	206	63	75	+	
15	Oualia	Bakoye	338	599	545	343	202	-54	207	+	
16	Gourbassy	Falémé	343	464	476	375	101	12	133	+	
17	Daka-Saidou	Bafing	360	322	386	363	23	64	26	+	
18	Bafing Makana	Bafing	+	676	758	712	46	82	+	+	
19	Manantali-Amont	Bafing	+	19592	20086	19906	180	494	+	+	Cm IGN
20	Pankourou	Bagoé	443	914	613	518	95	-301	170	+	

+ données manquantes      sec : cours d'eau sec      Source, DNH 2025

## III. Situation de catastrophes

La situation de catastrophes de la décade a été marquée par des cas d'inondations, des effondrements d'habitations, et la foudre. Selon les services de la protection civile, le bilan fait état de 03 cas d'inondations, 01 cas de foudre, 108 maisons en banco effondrées, 06 maisons d'habitation en banco endommagées, 04 maisons d'habitations en dure effondrées, 01 maison d'habitation en dur endommagée, 7T 570Kg de céréales détruites, 04 hectares de champs de culture perdues, 707 de volailles emportées. Au total, 1967 personnes ont été sinistrées (384 hommes, 484 femmes, 1099 enfants) dont 02 hommes ont perdu la vie.

**Tableau 2** : Situation de catastrophes de la décade du 11 au 20 août 2025.

N°	Date	Région	Localité	Lieux	Natures	Heures de la catastrophe	Cause	Perte en vie humaine	Blessés	H	F	Enfants		Personnes sinistrées	Ménages Touchés	Dégâts
												Filles	Garçons			
1	13/08/2025	BKO	C.V	Daoudabougou	Effondrement	ND	Forte pluie	0	0	3	4	2	2	11	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>04 véhicules endommagés ;</li> <li>04 maisons effondrées ;</li> <li>01 moto endommagée ;</li> <li>01 maison touchée.</li> </ul>
2	14/08/2025	Koulikoro	Kati (Commune de Baguinéda Camp)	Mochibougou	Inondation	05 :25	Forte pluie	0	0	46	39	48	30	163	13	<ul style="list-style-type: none"> <li>108 maisons en banco effondrées ;</li> <li>56 ménages touchés ;</li> <li>06 maison en banco endommagées ;</li> <li>01 grenier détruit ;</li> <li>98 latrines détruites ;</li> <li>06 moutons emportés ;</li> <li>23 Boeufs ;</li> <li>707 volailles emportées ;</li> <li>04 ha de superficie de terre cultivable perdue ;</li> <li>46 puits détruits ;</li> <li>07T570KG quantité de céréales détruites ;</li> <li>01 route touchée ;</li> </ul>
				Sadjouroubougou Yayabougou				0	0	50	40	51	57	198	21	- 277 Equipement de maisons touchées ;
3	15/08/2025	Bandiagara	Soroly	Dologou	Inondation(collinaire)	ND	Forte Pluie	01 Homme Emporté par l'eau	0	1	0	0	0	1	Pas de ménages enregistrés	Pas de dégâts enregistré
				Bandiagara	Yoro	Inondation	ND	Forte Pluie	0	0	13	37	75	27	152	37
4	16/08/2025	Bandiagara	Koro	Madougou	Inondation	ND	Forte Pluie	0	0	48	152	213	97	510	102	Non Fourni
				Koro	Koro	Inondation	ND	Forte Pluie	0	0	96	103	197	89	485	97
5	16/08/2025	San	Djély	Secundo	Foudre	ND	Pluie	01 Homme À la suite d'une électrocution par la foudre	0	1	0	0	0	1	Pas de ménages enregistrés	Pas de dégâts enregistré

Source, DGPC 2025

## IV. Situation agricole

### ♣ Activités agricoles

Les activités agricoles ont été dominées par :

- la poursuite de la préparation du lit de semis (épandage de fumure organique, labour...) notamment pour le riz dans les bassins de production à maîtrise de l'eau, les légumineuses et les cultures maraichères ;
- la poursuite des opérations de semis notamment pour le riz dans les bassins de production à maîtrise de l'eau, les légumineuses et les cultures maraichères ;
- les opérations d'entretien des cultures (traitement phytosanitaire, désherbage etc...) ;
- la poursuite de la recherche des intrants (engrais) ;
- la poursuite sensibilisation des producteurs sur l'utilisation rationnelle des engrais chimiques et les bonnes pratiques agricoles durables ;
- la poursuite des sensibilisations pour le respect du calendrier agricole et l'application des bonnes pratiques culturales ;
- la réception et la distribution des intrants subventionnés par les commissions de mise en place au niveau des bassins de production.

### ♣ Evolution des emblavures

Les opérations de semi ont bien évolué avec les quantités de pluie enregistrées au cours de la décade.

**Tableau 4 :** Synthèse des semis à la date du 20 août 2025

Désignations	Toutes cultures confondues	Toutes Céréales confondues	Céréales sèches	Riz	Coton	Légumineuses	Cultures maraichères
Réalisations 2025 (ha)	8 088 349	6 223 207	5500816	722391	622 599	1087838	154705
Objectifs 2025 (ha)	8644942	6 592 065	5705129,3	886936	672 000	1214487,77	166389
Taux de réalisation 2025	93,56%	94,40%	96,42%	81,45%	92,65%	89,57%	92,98%
Réalisations 2024 (ha)	7 998 223	6 107 715	5402970	704745	697 367,00	1146645,45	46496

Source : DNA/CMDT, Offices et Agences, 2025

A la date du 20 août 2025, les réalisations pour toutes les cultures confondues sont de **8 088 349ha** sur une prévision de 8 644 942 ha, soit 94 % de réalisation. Elles sont supérieures à celles de la campagne dernière à la même période qui étaient de **7 998 223 ha**. Ces réalisations sont dominées par les céréales sèches avec **96 %** des objectifs.

## ♣ Stades phénologiques des cultures



La stade phénologique des cultures de façon générale est hétérogène et se présente comme suit :

- levée et montaison pour le maïs, le mil, le sorgho et le riz ;
- levée floraison pour le cotonnier ;
- germination et ramification le niébé ;
- levée et floraison pour l'arachide ;
- ramification pour le manioc ;
- reprise et ramification pour la patate douce.

## ♣ Approvisionnement en intrant

### ✓ Situation de mise en place de l'engrais PDAZAM

A la date du 20 Aout 2025, sur les 21 543 tonnes d'engrais minéraux, les fournisseurs ont constitué 4 851 tonnes, soit 23%. La quantité totale distribuée est 4 129 tonnes, soit un taux de distribution de 19%. Ces distributions ont été fait uniquement au niveau des DRA de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Bougouni, Kita, Dioïla, Mopti et San ainsi que l'ADRS et ORS.

### ✓ Situation de mise en place de l'engrais PUPSAN

Sur les **2793 tonnes** attribuées, seulement **384 tonnes** ont été constitués par Toguna Agro Industries soit 14% parmi lesquelles **216 tonnes** ont été distribuées, soit 8%. Seule l'Office Riz de Ségou, la DRA de Sikasso et Bougouni ont fait des distributions.

## V. Situation du Criquet Pèlerin

La situation du Criquet pèlerin est restée relativement calme sur toute l'étendue du territoire national.

## VI. Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire a été marquée par la persistance des infestations de la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) sur la culture de maïs et de sorgho, autres chenilles (*Spodoptera sp*, *Helicoverpa argemira*, *Plutella xylostella*) sur les cultures solanacées et légumineuses, et des jassides (*Amrasca biguttula*, *Jacobiella sp*, *Empoasca sp*) sur les cultures de coton et de solanacées. Les zones les plus infestées sont de Sikasso, Dioïla, Bougouni, Kita, Koutiala, Ségou, San et le sud de Kayes et de Koulikoro. En outre, des dégâts d'autres nuisibles notamment les sauteriaux, coléoptères, mouche de fruits, maladies, adventices, oiseaux granivores et les rongeurs ont été observés sur les cultures céréalières, maraichères, légumineuses et fruitières. Les dégâts observés sur les cultures ont été de nature : rabougrissement des plants, recroqueville des feuilles, nécrose des feuilles, déchiquetage des feuilles, chute des organes floraux et des fruits, etc. Ils ont été toute fois circonscrits grâce à la promptitude d'interventions phytosanitaires des producteurs sous la conduite et l'appui conseils des agents de l'OPV.

En résumé, les réalisations techniques ont porté sur 28 980 ha prospectés, sur lesquels 18 462 ha ont été jugés infester et 13 549 ha traités à l'aide des méthodes alternatives de lutte (Extrait de Neem, cendre, l'eau savonneuse ...), pesticides biologiques (RAPAX) beaucoup utilisés par les producteurs contre la chenille de maïs et des insecticides de synthèse (anti-jassides, Décis 50 EC, Emamectine benzoate, Pyrical 480 EC, Chlorpyriphos-Ethyl, Lamda-cyhalothrine, Tallis 112 CE ...) pour sauvegarder les cultures et les récoltes.

**Tableau 5** : Résultats de prospections, d'infestations et de traitements du 11 au 20 août 2025

Nuisibles	Superficies prospectées (ha)	Superficies infestées (ha)	Superficies traitées (ha)
Criquet Arboricole	193	100	90
Sauteriaux	1 315	551	174
Coléoptères	750	265	177
Chenille Légionnaire d'Automne	<b>13 948</b>	<b>8 994</b>	<b>7 183</b>
Autres Chenilles	<b>8 131</b>	<b>6 080</b>	<b>4 428</b>
Mouche des Fruits	231	183	16
Jassides	<b>2 093</b>	<b>1 265</b>	<b>837</b>
Autres nuisibles	264	99	62
Maladies	1 030	343	147
Adventices	711	356	234
Oiseaux granivores	145	116	103
Rongeurs	169	110	98
<b>Total</b>	<b>28 980</b>	<b>18 462</b>	<b>13 549</b>

Source : OPV, 2025

## VII. Situation pastorale

L'état des pâturages est bon dans l'ensemble du pays excepté les régions de Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudéni où il est jugé moyen. La reconstitution du tapis herbacé se poursuit dans l'ensemble.

Les conditions d'abreuvement s'améliorent. On assiste au remplissage de certaines mares. Les animaux s'abreuvent au niveau des eaux de surfaces, puits et forages pastoraux. L'état d'embonpoint des animaux est moyen à passable dans l'ensemble du pays. Les vaches laitières et les bœufs de labour reçoivent des suppléments d'aliments bétail. Les mouvements des animaux sont limités du fait de l'insécurité. Il est marqué par le regroupement des troupeaux transhumants dans les pâturages d'hivernage. Les animaux sédentaires sont concentrés sur les terroirs villageois et autour des centres urbains les plus sûrs dont certains sont sous la conduite des bergers et d'autres en divagation.

**Tableau 6 : Synthèse des prix moyens du bétail sur les marchés en F CFA au cours de la décade**

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
<b>BOVINS</b>		
Bœufs	225 000	685 000
Taureaux	185 000	455 000
Vaches	185 000	380 000
T-Bouvillons	180 000	270 000
Génisses	155 000	265 000
<b>OVINS</b>		
Mâles adultes	30 000	210 000
Femelles adultes	22 500	175 000
Jeunes	17 500	75 000
<b>CAPRINS</b>		
Mâles adultes	25 000	90 000
Femelles adultes	20 000	75 000
Jeunes	12 500	65 000
<b>AUTRES</b>		
Equins	180 000	375 000
Asins	25 000	85 000
Poulet	1 200	5 000
Pintades	1 500	6 000
Pigeon (paire)	1 500	2 500
Canards	3000	5 000

## Source DNPIA, 2025

Les prix des animaux sont en hausse sur les marchés à bétail par rapport à la décade précédente.

**Tableau 7 : Synthèse des prix moyens régionaux de la viande par kilogramme sur les marchés en F CFA au cours de la décade**

N°	Régions	Viande bovine				Viande ovine et caprine	
		Avec os		Sans os		Min	Max
		Min	Max	Min	Max		
1	Kayes	2500	2700	3000	3300	2900	3000
2	Koulikoro	2400	3000	2800	3500	2500	3000
3	Sikasso	2500	3000	2700	3500	2900	3000
4	Ségou	2700	2800	3300	3500	3000	3100
5	Mopti	2500	2800	3000	3300	500 <sup>#</sup>	-
6	Tombouctou	2500	2900	3000	3500	500 <sup>#</sup>	-
7	Gao	2700	2900	3000	3200	500 <sup>#</sup>	-
8	Kidal	2400	2600	3000	3300	500 <sup>#</sup>	-
9	Taoudéni	2500	2600	3000	3200	500 <sup>#</sup>	-
10	Ménaka	2500	2600	3000	3200	500 <sup>#</sup>	-
11	Nioro	1750	3000	2000	4000	3000	3200
12	Bougouni	1750	3000	2700	3200	2500	3000
13	Dioïla	1750	2900	2300	3000	2500	3000
14	Koutiala	2000	2700	2500	3000	2500	3000
15	Kita	1800	2900	2400	3000	2500	3000
16	Nara	2500	3000	3000	3500	3000	3500
17	Bandiagara	2500	3000	3000	3500	3000	3200
18	San	2400	3000	2800	3500	2500	3000
19	Douentza	2900	3000	3000	3500	3800	4000
20	District de Bamako	3000	3500	3500	4000	3800	4500

Source DNPIA, 2025, 500<sup>#</sup>

Le prix du kilogramme de la viande rouge varie de 1750 FCFA dans les localités de Simona, Boura, Kiffosso, Konséguela (région de Koutiala), les localités de Dioro, Fangasso, Sarro (région de Ségou), Keleya, Garalo (région de Bougouni) et à 4000 FCFA à Banconi Farada, Fadjiguila, Sokonafing, Banconi Plateau, Dabanani, Médine, Dibida, Djicoroni (District de Bamako) pour les bovins et de 2500 FCFA à 4000 FCFA pour les ovins/caprins dans le District de Bamako.

### VIII. Situation zoosanitaire

La période a été marquée par la vaccination des animaux contre les maladies réputées légalement contagieuses (la Péripleumonie contagieuse bovine, les maladies charbonneuses, les pasteurelloses, les maladies de la volaille, la peste de petits ruminants, etc.) et le suivi des cas de suspicion de maladies animales ainsi que les zoonoses.

Les réalisations de cette décade s'élèvent à 920 950 têtes toutes espèces confondues sur une prévision annuelle de 77 013 997 têtes soit un taux de 1,2%.

Les chiffres de vaccination contre les principales maladies ciblées sont les suivants :

- 17 300 têtes de bovins contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) ;
- 19 004 têtes d'ovins/caprins contre la peste des petits ruminants (PPR) ;
- 220 645 sujets de volailles contre la maladie de Newcastle.

Trois suspicions de maladies animales ont été rapportées au cours de la période (1 cas de Peste des petits ruminants à Zimpiala, commune de Kolondièba région de Bougouni ; 1 cas de tuberculose à Sénossa, commune de Ouro-Ali région de Mopti et 1 cas de Ver de Guinée à Kolongo Bozo, commune du même nom région de Ségou).

**Tableau 8 :** Réalisations par région et par maladie pendant la décade du 11 au 20 août 2025.

MALADIES	PPCB	PPR	Rage canine	M. Newcastle
Kayes	1579	2212	11	1603
Koulikoro	3160	1879	14	35341
Sikasso	6616	2562	4	9429

Ségou	479	1682	6	2171
Mopti	350	800	2	140
Tombouctou	350	800	0	241
Gao	0	0	0	13
Bamako	234	90	25	133765
Taoudéni	0	0	0	0
Ménaka	0	0	0	0
Dioïla	0	2337	1	7020
Koutiala	0	1839	18	4528
Bougouni	2818	4303	35	10801
Kita	497	200	0	0
Nara	0	300	0	347
San	300	0	4	14580
Douentza		0	0	0
Nioro	917	0	1	666
Bandiagara	0	0	0	0
Kidal	NP	NP	NP	NP
TOTAL	17300	19004	121	220645

NP : Non parvenues *Source, DNSV 2025*

## IX. Situation de la Flore et de la Faune

### Flore

Elle a été marquée par des mutations morphologiques et/ou physiologiques (feuillaison, floraison, fructification) chez la majorité des essences forestières.

Le renouvellement du tapis herbacé se poursuit dans plusieurs localités du pays.

Il a été enregistré au niveau des postes forestiers 12 750 Qm (Quintal métrique) de charbon, 2600 stères et 35 tonnes de fourrages.

Au cours de la décade, le reboisement a concerné les principales espèces suivantes :

*Balanites aegyptiaca* (Zègènè), *Khaya senegalensis* (Djala), *Acacia senegal* (Gommier blanc), *Azadirachta indica* (neem), *Eucalyptus camaldulensis* (Mentilaton yirini), *Adansonia digitata* (Zirâ), *Parkia biglobosa* (Nèrè), *Moringa oleifera* (Mansa yiri), *Gmelina arborea* (Alimèti yirinin).

Le tableau ci-dessous donne le détail.

**Tableau : Situation du reboisement de la décade**

Région	Superficie reboisée (ha)
Kayes	26
Koulikoro	24
Ségou	18
Sikasso	12
Mopti	4
Tombouctou	9
Kita	42
Bougouni	29
Nioro	18
San	25
Koutiala	28
Dioïla	19
<b>Total</b>	<b>254</b>

### Faune

Dans les aires protégées comme la réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé, l'état de l'habitat de la faune est bon dans l'ensemble et les cours d'eau sont approvisionnés.

Au total, 473 individus d'éléphants ont été dénombrés lors de l'étude et de comptage des éléphants de la Réserve de Biosphère du Gourma en 2025. Les mares sont approvisionnées d'eau et le tapis herbacé est en pleine reconstitution.

Quant au Parc Animalier de Tienfala, on dénombre de nos jours 86 individus toutes les espèces de faune confondues (girafe, buffles d'Afrique, zèbres et antilopes).

## X. Situation halieutique

La situation halieutique de la décade a été caractérisée par une production de **1 726 tonnes** relevées dans les différentes pêcheries contre **1 922 tonnes** la décade passée soit une légère baisse de **10,19 %**. Les principales espèces de poissons rencontrées dans les captures sont : *Oreochromis niloticus* (nteben), *Clarias angularis* (manogo), *Lates nilotica* (saalé), *Labeocoubie* (bamâfi), *Hydrocynus brevis* (wuludyeye), *Mormyrus rume* (nana), *Auchenoglanis occidentalis* (korokoto)... Les prix moyens des différentes espèces de poissons d'eau douce relevés sur les principaux marchés régionaux sont restés stables dans l'ensemble sauf au niveau des points de vente du District de Bamako où on constate une légère hausse pour le *Lates nilotica*.

**Tableau 8 :** Prix moyens indicatifs en FCFA /Kg de certaines espèces de poisson dans les principaux marchés régionaux et du District de Bamako.

Espèce	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Bamako	
	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP
Lates nilotica /capitaine (Frais)	3250	3250	2500	2500	3000	3000	2900	2900	1883	1883	2170	2170	2167	2167	3840	3800
Carpe/Tilapia (Frais)	2000	2000	2090	2090	2000	2000	1786	1786	1383	1383	1170	1170	867	867	2820	2820
Clarias (Fumé)	4000	4000	3000	3000	3500	3500	2094	2094	2217	2217	1750	1750	2333	2333	3667	3667
Hydrocynus/Poisson chien (séché)	6000	6000	3300	3300	1500	1500	2313	2313	3560	3560	1600	1600	2333	2333	7125	7125
<b>Moyenne</b>	<b>3812,5</b>	<b>3813</b>	<b>2722,5</b>	<b>2723</b>	<b>2500</b>	<b>2500</b>	<b>2273,25</b>	<b>2273</b>	<b>2260,75</b>	<b>2261</b>	<b>1672,5</b>	<b>1673</b>	<b>1925</b>	<b>1925</b>	<b>4363</b>	<b>4353</b>
<b>Ecart (DA-DP)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>10</b>	

Source, DNP 2025

NB : DA=Décade Actuelle ; DP=Décade Précédente

Les prix de poissons de mer congelés importés relevés sur les principaux points de vente du District de Bamako, se présentent comme suit : Chinchard (*Trachurus*) 1370 FCFA /kg ; Machoiron (*Aruissp*) 1175F CFA/kg ; Sardinelle (*Sardina PLchardussp*) 925 FCFA/kg ; Carpe (*Tilapia sp*) 2100 FA/kg...

## XI. Situation de la Sécurité Alimentaire

### 📊 Situation des Marchés :

Par rapport à la décade précédente, l'évolution des prix au cours de cette décade se distingue par une tendance à la baisse sur les marchés ruraux. Cette même tendance ceux de consommation est restée intacte et n'a pas connu de changement significatif par rapport à la décade écoulée. En effet, durant cette décade les variations enregistrées sont en baisse pour 55%, stables pour 41% et en hausse pour seulement 4% des prix pratiqués sur les marchés ruraux. S'agissant de celles sur les marchés de consommation, elles sont restées stables pour 86%, en baisse pour 9% et en hausse pour seulement 5% des prix relevés. Par rapport à la décade écoulée, les amplitudes des fluctuations de prix des céréales sont restées stables à 10 FCFA le kilo cette décade sur les marchés ruraux. Elles sont aussi restées fermes à 50 FCFA le kilo cette décade sur les marchés de consommation.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade écoulée, les prix à la consommation sont restés globalement stables. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 250 FCFA le kilo pour le maïs, 300 pour le sorgho et pour le maïs pilé, 350 pour le mil et pour le sorgho pilé, 400 pour le mil pilé, 500 pour le riz brisé importé, les riz importés RM40 thaïlandais et vietnamiens et pour le riz local Gambiaka, 650 pour le fonio et de 700 FCFA le kilo pour le niébé.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre 200 FCFA le kilo pour le maïs à Sikasso Centre et 400 FCFA le kilo pour le mil à Kayes Centre et à Gao.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre 400 FCFA le kilo pour le riz brisé importé à Kayes Centre et 600 FCFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao et pour le riz RM40 importé à Ségou.

S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante : 400 FCFA le kilo pour le riz étuvé blanc à Sikasso et 750 FCFA le kilo pour le riz local BG à Gao.

#### **🚩 Situation Alimentaire :**

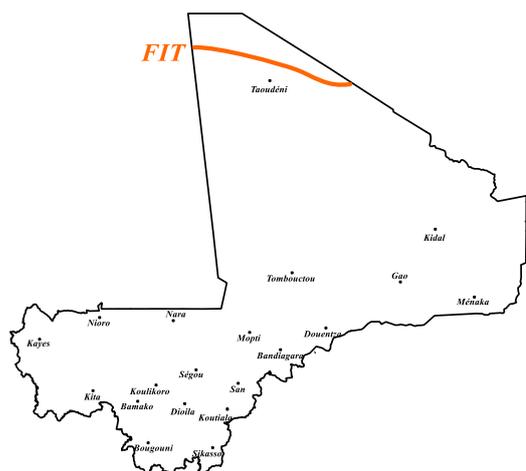
En cette période de soudure (juin à août 2025), la situation alimentaire demeure globalement normale pour la majorité des ménages à travers le pays. Toutefois, elle est assez difficile pour certaines catégories de ménages, comparée aux tendances saisonnières habituelles. Cette détérioration est principalement observée dans les zones fortement affectées par l'insécurité, ainsi que dans les centres urbains touchés par la baisse de certaines opportunités économiques et aux niveaux élevés des prix.

#### **Elle se caractérise par les facteurs suivants :**

- Un état d'approvisionnement suffisant des marchés en céréales locales et autres produits alimentaires de première nécessité, avec des quantités offertes à la vente comparables à celles du mois précédent ;
- Des disponibilités alimentaires jugées moyennes dans la plupart des localités, sauf dans les zones déficitaires ou affectées par l'insécurité, où elles restent faibles et où l'accès aux marchés demeure instable ;
- Des prix des céréales inférieurs à ceux de l'année dernière et similaires à la moyenne des cinq dernières années pour la même période ;
- Une évolution normale des prix du bétail, soutenue par des conditions d'élevage en amélioration, contribuant ainsi au maintien des productions animales (lait, viande) et de la valeur marchande du cheptel ;
- Des opportunités de main-d'œuvre agricole disponibles, permettant aux ménages les plus pauvres de disposer de revenus complémentaires et de préserver leurs moyens d'existence ;
- Le retour des bras valides de l'exode saisonnier, avec des ressources rapportées et/ou envoyées jugées moyennes à faibles. Ces apports constituent également des revenus supplémentaires pour les ménages concernés ;
- La mise en œuvre des programmes d'assistance alimentaire de l'Etat, pilotés par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) en partenariat avec diverses organisations humanitaires, au profit des populations vulnérables (personnes déplacées internes, victimes d'inondations et d'autres calamités) ;
- La prise en charge continue des enfants malnutris, contribuant à l'amélioration de l'état nutritionnel de cette couche vulnérable ;
- L'amélioration des circuits commerciaux, grâce aux efforts des FAMA dans la sécurisation de certains axes dans le centre et le nord du pays. Cela facilite l'acheminement des produits alimentaires vers les zones concernées, bien que des défis persistent dans certaines localités.

***Enfin, selon les résultats de l'atelier du Cadre Harmonisé de novembre 2024, 1 470 114 personnes ont été identifiées comme ayant besoin d'une assistance alimentaire au cours de l'année de consommation 2024-2025.***

## Perspectives (valables du 21 au 31 août 2025)



**Sur le plan météorologique**, des activités pluvio-orageuses sont prévues dans tout le pays sauf à l'extrême Nord de la région de Taoudéni. Les pluies seront toujours fréquentes avec des intensités modérées à fortes entraînant des cumuls égaux à supérieurs par rapport à ceux de la décade passée dans tout le pays. Le FIT va fluctuer en moyenne à la latitude de Taoudéni avec souvent une position hors du territoire.

**Sur le plan hydrologique**, la montée du niveau observée se poursuivra sur l'ensemble des cours.

**Sur le plan agricole**, la décade sera marquée par la poursuite des travaux de préparation des lits de semis, de repiquage dans les zones à maîtrise de l'eau, l'intensification des entretiens des cultures, la

distribution des intrants agricoles subventionnés, l'appui conseil.

**Concernant le Criquet Pèlerin**, la surveillance se poursuivra à travers le réseau de remontée de l'information du Centre.

**Sur le plan phytosanitaire**, les activités de surveillance et de lutte contre les nuisibles des plantes et des denrées stockées vont se poursuivre sur l'ensemble du pays.

**Sur le plan Zoosanitaire**, la vaccination contre les maladies infectieuses réputées légalement contagieuses et le suivi des maladies animales se poursuivront.

**Sur le plan flore et faune**, les activités de reboisement se poursuivront sur l'ensemble du territoire national.

## Avis et Conseils (valables du 21 au 31 août 2025)

**Il est demandé aux exploitants agricoles de :**

- chercher les intrants agricoles de qualité ;
- suivre les informations agrométéorologiques sur les radios et télévisions afin de mettre en œuvre et à la bonne date les opérations culturales en fonction des zones agroécologiques ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques culturales vulgarisées par les agents d'appui conseil ;
- mettre en place des ouvrages antiérosifs pour la protection des sols ;
- signaler tout cas de présence de criquet, d'oiseaux granivores ou autres ennemis des cultures.

**Il est demandé à la population de :**

- respecter la période de fermeture de la chasse ;
- éviter les coupes du bois vert ;
- éviter les zones à risque d'inondations ;
- rester vigilante face aux risques climatiques.

**Il est rappelé aux pêcheurs et aquaculteurs**, qu'il est interdit de barrer ou de clôturer pour des fins de pêche les lits de fleuves, rivières ou de leurs affluents directs et d'empêcher le libre passage du poisson. Par ailleurs ils devront se conformer aux textes réglementaires en vigueur en vue de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et aquacoles. Pour minimiser les risques de catastrophe naturelle, les pêcheurs doivent libérer les zones inondables. Les informations et conseils météorologiques doivent être mis à profit pour réduire les accidents de pirogues, surtout avec les enfants. Les pisciculteurs sont aussi invités à prendre des dispositions idoines afin de réduire l'impact des inondations sur leurs exploitations et les vents violents sur les cages flottantes. Les étangs exposés aux inondations doivent être pêchés ou les transférés en lieux sûrs.

**Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :**

- Vacciner tout le cheptel contre les maladies sensibles pour lesquelles la vaccination est obligatoire,
- Déclarer toute suspicion de maladies animales à caractère contagieux aux autorités administratives, techniques et politiques ;
- Mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire ;
- Soumettre les animaux malades aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie) ;
- Se munir de certificat de vaccination pour les déplacements des troupeaux ;
- respecter les textes en vigueur notamment la Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant Charte Pastorale en République du Mali, son décret d'application et les conventions locales de gestion des ressources pastorales, afin de diminuer les cas de conflits entre acteurs, le protocole d'accord règlementant la Transhumance Inter-Etats ;
- régler les cas de conflits au niveau des plateformes de gestion des litiges et dans les vestibules.

**Bamako, le 22 août 2025**  
**Le GTPA**